

---

*L'an deux mille vingt et un, le mercredi trois du mois de novembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du conseil communautaire de la Région de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-huit du mois d'octobre deux mille vingt et un.*

---

**En présence de :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre,

**Excusés ayant donné procuration :** M. Frédéric LAFOND délégué de Blain (donne pouvoir à Mme Yolande DUBOURG), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL) Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC)

**Secrétaires de séance :** M. Emmanuel VAN BRACKEL et Mme Catherine VANSON

Début de séance : 19h36

---

## **I. VIE INSTITUTIONNELLE**

---

▪ **Election des membres siégeant au sein de la Commission Environnement (délibération n°CC2021 11 01)**

La présente délibération a pour objet d'acter la démission de M. Jérôme LETURGEZ, de la commission Environnement ainsi que le souhait de M. Stéphane GASNIER, désigné en lieu et place de M. Jérôme LETURGEZ et de Mme Maryse GUILLAUDEUX, désignée en lieu et place de Mme Gladie FERRY, de rejoindre cette commission. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020 09 03 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2020.

Le Conseil Communautaire **proclame** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la COMMISSION ENVIRONNEMENT : M. BUF Jean-Michel (Président de commission), M. CODET Stéphane, M. GASNIER Stéphane, Mme GUILLAUDEUX Maryse, M. JEUSSET Jérémy, Mme. MERCIER Claudie, M. PIJOTAT Max, M. RANNOU Yannick, M. RICARD Jean-François, Mme SHAMMAS Clotilde, Mme TESSIER Martine et **autorise** Madame la Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. **UNANIMITE 24 voix POUR**

- **Election des membres siégeant au sein de la commission Aménagement du territoire (délibération n°CC2021 11 02)**

La présente délibération a pour objet d'acter le souhait M. Stéphane GASNIER, désigné en lieu et place de M. Jérôme LETURGEZ, de rejoindre cette commission. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021 09 02 du Conseil Communautaire du 22 septembre 2021.

*Le conseil communautaire **proclame** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : M. CAILLON Philippe (Président de commission), Mme. ARBRUN Tiphaine, M. BICHON Albert, M. BLANCHARD Francis, Mme. CARRE Anne, Mme. DUBOURG Yolande, M. FLIPPOT Jacky, M. GASNIER Stéphane, M. GUIHO Marie-France, M. JEUSSET Jérémy, M. PINEAU Olivier et M. POINTEAU Jean-Luc et **autorise** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. **UNANIMITE 24 voix POUR***

- **Approbation du Projet De Territoire 2021-2035 de la C.C. de la Région de Blain (délibération n°CC2021 11 03)**

La présente délibération a pour objet de valider le projet de territoire 2021-2035 de la C.C. de la Région de Blain.

Il est rappelé que le Projet de Territoire est un document prospectif et stratégique visant à définir les enjeux du territoire, pour orienter ses choix et assurer la cohérence entre des domaines d'actions, de manière à promouvoir des projets d'aménagement et de développement, sur des thématiques variées.

Trois piliers fondamentaux ont ainsi été définis : identité rurale et transition environnementale, économie du territoire et cohésion du territoire. Ils façonnent l'identité rurale du territoire et le développement potentiel. Le dernier pilier, transversal, constitue le socle du projet de territoire. Il concerne la gouvernance et les coopérations supra communautaires.

*Le conseil communautaire **approuve** le projet de territoire 2021-2035 de la Communauté de Communes de la Région de Blain. **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Validation du Plan d'actions 2022-2026 du Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (délibération n°CC2021 11 04)**

La présente délibération a pour objet d'approuver le plan d'actions du Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire pour la période 2022-2026 conformément aux statuts de la structure (délibération concordante des 5 intercommunalités membres du Pôle Métropolitain).

*Le Conseil Communautaire **déclare** d'intérêt métropolitain, les actions mentionnées ci-dessus et en délègue l'élaboration et la mise en œuvre au Pôle Métropolitain qui seront précisées par une délibération cadre du comité syndical du Pôle Métropolitain, **autorise** le Pôle Métropolitain à formaliser des coopérations avec les territoires voisins et les partenaires sur les actions déléguées, **autorise** le Pôle Métropolitain à prendre toutes dispositions et tous actes nécessaires à la recherche et contractualisation de financements complémentaires aux participations des intercommunalités et **autorise** Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. **UNANIMITE 26 voix POUR***

## II. FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS

- **MARCHES PUBLICS – Démission d'un membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres et remplacement par un membre suppléant (délibération n°CC2021 11 05)**

La présente délibération a pour objet de procéder au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres suite à sa démission.

Le Conseil Communautaire **désigne** Monsieur Francis BLANCHARD, membre suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire, en qualité de Membre Titulaire en remplacement de Monsieur Jérôme LETURGEZ. **UNANIMITE 26 voix POUR**

- **MARCHES PUBLICS – Mise à jour – Election d'un membre suppléant pour la Commission de Délégation des Services Publics (délibération n°CC2021 11 06)**

La présente délibération a pour objet d'élire un nouveau membre suppléant de la commission de Délégation de Services Publics au vu de la démission de Madame Nathalie GUIHO, suppléante. Cette délibération modifie la délibération n°2020 07 2 08 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020.

Le Conseil Communautaire **élit** Mme Martine TESSIER, membre suppléante de la Commission de Délégation des Services Publics. **UNANIMITE 26 voix POUR**

- **FINANCES - Budget Administration Générale - Décisions Modificatives N°2 (délibération n°CC2021 11 07)**

La présente délibération a pour objet de faire face au dépassement du chapitre 042 d'un montant d'un 20 000€ correspondant à la dotation aux amortissements.

Le Conseil Communautaire **valide** les décisions modificatives n°2 suivantes pour le budget Administration générale :

<b>Fonctionnement</b>			<b>BP 2021</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	FD	70 000,00	20 000,00	90 000,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunal (FPIC)	FR	300 000 ,00	20 000,00	320 000,00

  

<b>Investissement</b>			<b>BP 2021</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	IR	70 000,00	20 000,00	90 000,00
020	Dépenses imprévues	ID	48 625,00	20 000,00	68 625,00

**UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **FINANCES – Décisions Modificatives n°1 – Budget annexe Régie Déchets Ménagers et Assimilés (délibération n°CC2021 11 08)**

La présente délibération a pour objet de faire face aux dépenses supplémentaires des chapitres 011 et 012 d'un montant total de 267 500€ dont 247 500 € liés à l'augmentation des participations du SMCNA pour le traitement des déchets.

Le Conseil Communautaire **valide** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget Redevance d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés incitative :

<b>Fonctionnement</b>			<b>BP 2021</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
611	Sous-traitance générale	FD	768 800,00	247 500,00	1 016 300,00
6215	Personnel affecté par CL	FD	150 920,00	20 000,00	170 920,00
658	Charges diverses et gestion courante	FD	117 800 ,00	-25 000,00	92 800,00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	FD	16 000,00	-6 000,00	10 000,00
64198	Autres remboursements	FR	0,00	13 800,00	13 800,00
703	Ventes de produits résiduels	FR	80 520,00	100 000,00	180 520,00
706	Prestations de services	FR	1 616 500,00	100 000,00	1 716 500,00
7588	Autres	FR	0,00	13 700,00	13 700,00
778	Autres produits exceptionnels	FR	0,00	9000,00	9 000,00

**UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **FINANCES – Décisions Modificatives n°2 – Budget annexe Centre Aquatique (délibération n°CC2021 11 09)**

La présente délibération a pour objet de faire face au dépassement du chapitre 042 d'un montant total de 22 100€.

Le Conseil Communautaire **valide** les décisions modificatives n°2 suivantes pour le budget annexe Centre aquatique :

<b>Fonctionnement</b>			<b>BP 2021</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	FD	240 000,00	22 100,00	262 100,00
022	Dépenses imprévues	FD	9 990,00	-4000,00	5 990,00
706	Prestations de services	FR	38 676 ,00	18 100,00	56 776,00

<b>Investissement</b>			<b>BP 2021</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	IR	240 000,00	22 100,00	262 100,00
Opération 0001	Constructions centre aquatique	ID	964 172,00	22 100,00	986 272,00

**UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **FINANCES – Budget annexe Service Public d’Assainissement Non Collectif - Décisions Modificatives n°2 (délibération n°CC2021 11 10)**

La présente délibération a pour objet de faire face aux dépenses supplémentaires des chapitres 65 et 67 d’un montant total de 6 960€.

Le Conseil Communautaire **valide** les décisions modificatives n°2 suivantes pour le budget annexe Service public d’assainissement non collectif (SPANC) :

Fonctionnement			BP 2021	DM	BP+DM
6541	Admission en non-valeur	FD	0,00	2 160,00	2 160,00
673	Annulation Titres années antérieurs	FD	0,00	4 800,00	4 800,00
748	Autres subventions d’exploitation	FR	55 000,00	6 960,00	61 960,00

**UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **FINANCES – Budget annexe Transports scolaires – Admissions en non-valeur (délibération n°CC2021 11 11)**

La présente délibération a pour objet d’approuver la demande de Monsieur Le Trésorier, d’admission en non-valeur de créances irrécouvrables imputées au budget annexe Transports Scolaires pour un montant global de 5 439.20 €.

Le Conseil Communautaire **approuve** l’admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par M. le Trésorier pour un montant total de 5 439,20 € pour le Budget annexe Transports Scolaires, en deux listes distinctes (n° 116720235/2021 d’un montant de 4 397,60€ ; n°832810535/2020 d’un montant de 1 041,60€), **indique** que l’encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d’un changement de situation financière des débiteurs et **indique** que les dépenses correspondantes seront imputées pour l’exercice 2021 au compte 6541 du budget annexe Transports Scolaires. **UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **FINANCES – Budget Administration Générale – Admissions en non-valeur (délibération n°CC2021 11 12)**

La présente délibération a pour objet d’approuver la demande de Monsieur Le Trésorier, d’admission en non-valeur de créances irrécouvrables imputées au budget Administration Générale pour un montant global de 1 992.94 €.

Le Conseil Communautaire **approuve** l’admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par M. le Trésorier pour un montant de 1 992.94 € pour le Budget Administration Générale, **indiquer** que l’encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d’un changement de situation financière des débiteurs et **indiquer** que les dépenses correspondantes seront imputées pour l’exercice 2021 au compte 6541 du budget Administration Générale. **UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **FINANCES – Budget annexe Service Public d’Assainissement Non Collectif – Admission en non-valeur (délibération n°CC2021 11 13)**

La présente délibération a pour objet d’approuver la demande de Monsieur Le Trésorier, d’admission en non-valeur de créances irrécouvrables imputées au budget annexe SPANC.

Le Conseil Communautaire **approuve** l’admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par M. le Trésorier pour un montant total de 2 156,29€ pour le Budget annexe SPANC, en deux listes distinctes (n°373200235/2016 d’un montant de 1 750,00€ ; n°346060835/2015 d’un montant de 406,29€), **indique** que l’encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d’un changement de situation financière des débiteurs et **indique** que les dépenses correspondantes seront imputées pour l’exercice 2021 au compte 6541 du budget annexe SPANC. **UNANIMITE 25 voix POUR**

▪ **FINANCES – Budget Administration Générale – Attributions de compensation – Répartition des montants définitifs pour l’année 2021 (délibération n°CC2021 11 14)**

La présente délibération a pour objet d’approuver le montant définitif des attributions de compensation pour chacune des communes-membres au titre de l’année 2021 comme proposée par la C.L.E.C.T. du 18 octobre 2021.

Le Conseil Communautaire **acte** les montants des attributions de compensation définitifs pour les communes membres de la communauté de communes de la Région de Blain au titre de l’année 2021, tel que présents dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES
BLAIN	394 874.98€
BOUVRON	694 841.34€
LA CHEVALLERAI	-21 050.77€
LE GÂVRE	-38 915.11€

**UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **FINANCES – Budget Administration Générale – sortie de biens de l’actif (délibération n°CC2021 11 15)**

La présente délibération a pour objet de sortir un bien de l’actif du budget Administration générale. En effet, dans le cadre de l’aménagement des parcs d’activités, la Communauté de Communes a procédé à la vente d’un terrain nu dans la zone d’activités des Bluchets Sud au cours du mois de mai 2021.

Le Conseil Communautaire **décide** de prononcer la sortie de l’actif et de l’inventaire, le bien présenté dans le tableau ci-dessous et inscrit au budget Administration générale :

Désignation	N° inventaire	Date acquisition	N° compte	Montant Acquisition	Valeur Comptable	Motif	Montant de la vente
Terrains Bluchets Sud	500096	16/05/2013	2111	277,77€	277,77€	Vendu	18 584,00€

**UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **FINANCES – Budget Annexe Transports Scolaires – sortie de biens de l’actif (délibération n°CC2021 11 16)**

La présente délibération a pour objet de sortir deux cars vendus, de l’actif du budget annexe des Transports scolaires.

Le Conseil Communautaire **décide** de prononcer la sortie de l’actif et de l’inventaire, les véhicules proposés dans le tableau ci-dessous et inscrits au budget annexe des Transports scolaires :

Désignation	N° inventaire	Date acquisition	N° compte	N° Mandat	Montant Acquisition	Valeur Comptable	Motif	Montant de la vente
CAR IRIBUS 210-AJY-35	0245	22/03/2011	2182	122	92 749,80€	0,00€	Vendu	7 800,00€
CAR IRIBUS 645-BJJ-44	0027	1/01/2004	2182		142 814,36€	0,00€	Vendu	7 200,00€
<b>TOTAL</b>					<b>235 564,16€</b>			

**UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **CONTRACTUALISATIONS – Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) (délibération n°CC2021 11 17)**

La présente délibération a pour objet de valider et d’autoriser Madame la Présidente à signer le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique.

Le contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique (CRRTE) est un outil contractuel, mis en place par l’État, conçu pour accompagner les territoires dans leur projet de relance et de transition écologique.

Il vise à la fois à faciliter la cohérence, la transversalité et l’opérationnalité des actions prévues pour traduire les ambitions de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale de ces territoires et à simplifier les démarches contractuelles existantes entre l’Etat et les collectivités signataires. Ce contrat est conclu pour une durée de 6 ans entre l’État et les collectivités territoriales. Il vise aussi à associer d’autres acteurs du territoire, notamment le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Le Conseil Communautaire **valide** le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique (CRRTE) tel que présenté en annexe et **autorise** Madame la Présidente à signer ce CRRTE et tout document y afférent. **UNANIMITE 26 voix POUR**

### III. ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES

▪ **JEUNESSE – Modification de la subvention de fonctionnement attribuée au Centre Socio-Culturel TEMPO pour l’année 2021 (délibération n°CC2021 11 18)**

La présente délibération a pour objet de modifier le montant de la subvention de fonctionnement versée au centre socioculturel TEMPO suite à l’éligibilité de la structure à la « Prestation de service Jeunes » financée par la CAF de Loire-Atlantique en complétant l’enveloppe de subvention initiale de 125 000 € en ajoutant la somme de 10 800 € correspondant aux subventions issues du CEJ fléchées pour la période de janvier à mars 2021.

Le Conseil Communautaire **octroie** une subvention complémentaire de 10 800 € correspondant au montant perçu par la C.C. de la Région de Blain sur le Contrat Enfance Jeunesse portant sur les actions du Centre Socio-Culturel TEMPO, **acte** que la subvention totale attribuée au Centre Socio-Culturel et de 135 800 € pour l’année 2021 et **autorise** Mme la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération. **UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – Demande de subvention DRAC  
Pays de la Loire (délibération n°CC2021 11 19)**

La présente délibération a pour objet de solliciter une subvention d'un montant de 25 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire dans le cadre du Projet Culturel de Territoire pour cofinancer des actions culturelles du premier semestre 2022.

Le Conseil Communautaire *sollicite* auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire une subvention de 25 000 € dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel du P.C.T. (1er semestre 2022 et saison 2022-2023) et *autorise* Madame La Présidente à signer cette demande de subvention et tout acte y afférant. **UNANIMITE 26 voix POUR**

#### **IV. ENVIRONNEMENT**

---

▪ **DECHETS - Mise à jour - Élection des membres du conseil d'exploitation de la Régie « Déchets Ménagers et assimilés » (délibération n°CC2021 11 20)**

La présente délibération a pour objet de modifier la liste des membres du conseil d'exploitation de la Régie « Déchets ménagers et assimilés » au vu de la démission de M. Jérôme LETURGEZ, titulaire. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020 09 10 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2020.

Le Conseil Communautaire *désigne* les 13 membres ci-dessous au Conseil d'Exploitation de la régie « Déchets ménagers et assimilés » du Pays de Blain, dotée de la seule autonomie financière

- Au titre des représentants du conseil communautaire titulaires : M. BUF Jean-Michel, Mme ARBRUN Tiphaine, M. JEUSSET Jérémy, M. PIJOTAT Max, Mme. MERCIER Claudie, M. RICARD Jean-François, Mme. TESSIER Martine
- Au titre des représentants du conseil communautaire suppléants : Mme. DUBOURG Yolande, M. HAMON Jean-Pierre
- Au titre des représentants des conseils municipaux titulaires : Mme ADAM Béatrice (Commune de LA CHEVALLERAI), M. CODET Stéphane (Commune de BLAIN), Xavier SAMZUM (Commune de BOUVRON), Daniel RONDOUIN (Commune de LE GAVRE)
- Au titre des personnes qualifiées représentant les usagers titulaires : M. Jean-François DEDENIS (Conseil de Développement du Pays de Blain), M. Christophe LEBON (Club des Entrepreneurs de la Région de Blain),
- Au titre des personnes qualifiées représentant les usagers suppléants : M. Christophe CANEJA (Conseil de Développement du Pays de Blain)

et *d'autoriser* la Présidente ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. **UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ **DECHETS – Désignation des Représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) (délibération n°CC2021 11 21)**

La présente délibération a pour objet de modifier la liste des représentants au SMCNA au vu de la démission de M. Jérôme LETURGEZ, titulaire. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020 09 16 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2020.

Le Conseil Communautaire *désigne* les représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au sein du SMCNA comme suit : Délégués titulaires : M. Jean – Michel BUF, M. Jérémie JEUSSET, M. Stéphane GASNIER, M. Jean-François RICARD, Mme. Claudie MERCIER - Délégué suppléant : Mme. Sandrine VAIRE. **UNANIMITE 26 voix POUR**



## V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

---

- **TOURISME – Renouveau de la Convention avec Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) relative à la mise en œuvre et à l'entretien du balisage sur les sentiers d'intérêt communautaire (délibération n°CC2021 11 22)**

La présente délibération a pour objet de valider le renouvellement de la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) relative à la mise en œuvre et à l'entretien du balisage sur les sentiers d'intérêt communautaire et d'autoriser sa signature.

*Le Conseil Communautaire **approuve** le renouvellement de la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) relative à la mise en œuvre et à l'entretien du balisage sur les sentiers de randonnée d'intérêt communautaire pour la période 2022 – 2027 et **autorise** la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier. **UNANIMITE 26 voix POUR***

## VI. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

- **URBANISME - Modalités de mise à disposition auprès du public du dossier de modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Le Gâvre (délibération n°CC2021 11 23)**

La présente délibération a pour objet d'approuver les modalités de mise à disposition auprès du public du dossier de modification simplifiée.

Il s'agit d'autoriser les projets de rénovation et de reconstruction d'équipements de services publics et d'intérêt général sur la parcelle sur laquelle est installée la station d'épuration « du Lac ».

*Le Conseil Communautaire les modalités de mise à disposition auprès du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de Le Gâvre. **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **ENERGIE – Mise à jour - Désignation des représentants de la C.C. de la Région de Blain au Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) (délibération n°CC2021 11 24)**

La présente délibération a pour objet de modifier la désignation des représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au SYDELA. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020 07 2 15 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020.

*Le Conseil Communautaire **désigne** les représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au sein du Syndicat départementale d'Energie de Loire-Atlantique comme suit : Titulaires : Monsieur Philippe CAILLON, Monsieur Jean-Pierre HAMON*

*Suppléants : Monsieur Jean-François RICARD, M. Jérémy JEUSSET **UNANIMITE 26 voix POUR***

## VII. INFORMATION AU CONSEIL

---

- **Délégations à la Présidente**

**Décision n°2021-20 – Révision du taux de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique pour un montant évalué à 26 756 € soit 41.52 %.**

**Décision n°2021-21** – Convention d’occupation du Centre Aquatique par la CAPHLAN pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 juin 2022 en contrepartie d’une redevance forfaitaire de 3 € par personne.

**Décision n°2021-22** - Convention d’occupation du Centre Aquatique par l’ESAT de BLAIN pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 juin 2022 en contrepartie d’une redevance forfaitaire de 3 € par personne.

**Décision n°2021-23** - Convention d’occupation du Centre Aquatique par l’IME de BLAIN pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 juin 2022 en contrepartie d’une redevance forfaitaire de 3 € par personne.

Fin de séance : 22h35

**TABLEAU DES DELIBERATIONS :**

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
CC 2021 II 01	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election des membres siégeant au sein de la Commission Environnement	R. SCHLADT	UNANIMITE 24
CC 2021 II 02	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election des membres siégeant au sein de la commission Aménagement du territoire	R. SCHLADT	UNANIMITE 24
CC 2021 II 03	ADMINISTRATION GENERALE- Approbation du Projet De Territoire 2021-2035 de la C.C. de la Région de Blain	R. SCHLADT	UNANIMITE 26
CC 2021 II 04	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Validation du Plan d’actions 2022-2026 du Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire	R. SCHLADT	UNANIMITE 26
CC 2021 II 05	MARCHES PUBLICS – Démission d’un membre titulaire de la Commission d’Appels d’Offres et remplacement par un membre suppléant	R. SCHLADT	UNANIMITE 26
CC 2021 II 06	MARCHES PUBLICS – Mise à jour – Election d’un membre suppléant pour la Commission de Délégation des Services Publics	R. SCHLADT	UNANIMITE 26
CC 2021 II 07	FINANCES - Budget Administration Générale - décisions modificatives N°2	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26
CC 2021 II 08	FINANCES – Décisions Modificatives n°1 – Budget annexe Régie Déchets Ménagers et Assimilés	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26
CC 2021 II 09	FINANCES – Décisions Modificatives n°2 – Budget annexe Centre Aquatique	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26
CC 2021 II 10	FINANCES – Décisions Modificatives n°2 – Service Public d’Assainissement Non Collectif	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26
CC 2021 II 11	FINANCES – Budget annexe Transports scolaires – Admissions en non-valeur	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26
CC 2021 II 12	FINANCES – Budget Administration Générale – Admissions en non-valeur	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26
CC 2021 II 13	FINANCES – Budget annexe SPANC – Admissions en non-valeur	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25
CC 2021 II 14	FINANCES – Budget Administration Générale – Attributions de compensation – Répartition des montants définitifs pour l’année 2021	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26
CC 2021 II 15	FINANCES - budget Administration Générale – sortie d’inventaire	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26
CC 2021 II 16	FINANCES – Budget annexe Transports Scolaires – sorties d’inventaire	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26

CC 2021 11 17	CONTRACTUALISATIONS – Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE)	R. SCHLADT	UNANIMITE 26
CC 2021 11 18	JEUNESSE – Modification de la subvention de fonctionnement attribuée au centre socio-culturel tempo pour l'année 2021	A. DOUCHIN	UNANIMITE 26
CC 2021 11 19	PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – Demande de subvention DRAC Pays de la Loire	A. DOUCHIN	UNANIMITE 26
CC 2021 11 20	DECHETS - Mise à jour - Élection des membres du conseil d'exploitation de la Régie « Déchets Ménagers et assimilés » (CDRP) relative à la mise en œuvre et à l'entretien du balisage sur les sentiers d'intérêt communautaire	JM BUF	UNANIMITE 26
CC 2021 11 21	DECHETS - Mise à jour – Désignation des représentants du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)	JM BUF	UNANIMITE 26
CC 2021 11 22	TOURISME – Renouvellement de la Convention avec Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) relative à la mise en œuvre et à l'entretien du balisage sur les sentiers d'intérêt communautaire	N. OUDAERT	UNANIMITE 26
CC 2021 11 23	URBANISME - Modalités de mise à disposition auprès du public du dossier de modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Le Gâvre	P. CAILLON	UNANIMITE 25
CC 2021 11 24	ENERGIE – Mise à jour - Désignation des représentants de la C.C. de la Région de Blain au Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA)	P. CAILLON	UNANIMITE 26

Fait le 3 novembre 2021 à Blain

**Rita SCHLADT,**  
Présidente,

